



LA PROTECTION SOCIALE EN BELGIQUE



DONNÉES SESPROS 2020



Service public fédéral
Sécurité sociale

.be







Depuis mars 2020, la crise épidémiologique mondiale sans précédent (la pandémie de Covid-19) que nous avons connu, a provoqué un choc inédit sur les systèmes socio-économiques. Partout, les autorités ont réagi en mettant en place des paquets de mesures afin de limiter les conséquences pour la population. Les mesures de soutien prises par le gouvernement fédéral et les entités fédérées pour y faire face ont mis en évidence le rôle majeur de l'Etat providence.

Cependant, cela a conduit à une pression à la hausse sur les besoins de protection sociale et sur les dépenses publiques.

En conséquence, dans cette nouvelle édition de la brochure sur la protection sociale belge et européenne, la crise de Covid-19 sera abordée pour la Belgique uniquement.

Dans la première partie de la brochure, nous présentons les données statistiques SESPROS de la Belgique pour l'année 2020 et les estimations des données pour l'année 2021 qui sont réalisées dans le cadre d'un nouvel exercice d'Eurostat intitulé « *Early estimates* ».

Les dépenses de protection sociale de la Belgique ont connu une forte croissance en 2020. La crise sanitaire a influencé fortement les dépenses 2020 pour différentes prestations. Ainsi, cette croissance s'observe principalement dans les fonctions « *Chômage* », « *Vieillesse* », « *Maladie/Soins de santé* » et « *Exclusion sociale* ».

L'augmentation des dépenses pour les fonctions de chômage et d'exclusion sociale est principalement due aux mesures prises par les gouvernements pour faire face à la crise du coronavirus. La croissance des fonctions vieillesse et maladie est plus complexe à expliquer. D'une part, en raison de la crise de Covid-19, il y a des dépenses supplémentaires, d'autre part, cette augmentation peut également être attribuée en

partie au vieillissement de la population, qui a joué un rôle majeur dans les dépenses supplémentaires pour ces fonctions au cours des années précédentes.

Les recettes de protection sociale de la Belgique ont également fortement augmenté en 2020. La majeure partie de cette augmentation provient des contributions publiques. Cette augmentation s'explique par le fait que les gouvernements ont fourni des ressources supplémentaires afin de soutenir la population pendant la crise de covid-19.

Bien que l'année 2020 ait marqué le début de la pandémie Covid-19 avec une forte pression sur le système de protection sociale, le ralentissement progressif des conséquences de la crise sanitaire a joué un rôle majeur dans la diminution des certaines prestations sociales en 2021.

Ainsi, selon l'exercice des « *Early estimates* » (estimations précoces) les dépenses de la fonction Chômage diminueraient de 21,65 % par rapport à 2020. Cette diminution est principalement due à la baisse du nombre de bénéficiaires du chômage temporaire octroyé pendant la crise sanitaire et à une diminution des dépenses liées au droit passerelle de crise. Les dépenses de la fonction Exclusion sociale diminueraient quant à elles de 10,66 % par rapport à 2020.

Quant aux dépenses de la fonction Maladie/Soins de santé, toujours selon les estimations, elles augmenteraient de 8,97% par rapport à 2020. Cela s'explique en partie par le remboursement des prestations spécifiques liées à la crise sanitaire, mais probablement aussi par la reprise des activités de soins vers des niveaux plus 'normaux' après les lockdowns et le report de soins en 2020. Les dépenses de la fonction Vieillesse augmenteraient de 3,12 % par rapport à 2020, suite notamment à l'accroissement continu du nombre de bénéficiaires de pension de retraite.



Dans la seconde partie nous comparons les données 2019 de notre pays avec celles des autres Etats membres de l'Union Européenne. Il s'agit des données les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure. Quelques données concernant certains pays sont encore provisoires et d'autres sont des estimations.

La crise de covid-19 ne sera pas abordée dans cette partie car elle ne porte que sur les données de l'année 2019, avant la crise sanitaire.

Au vu de ce qui précède, il est toutefois important de disposer de systèmes d'information permettant de comprendre l'impact de cette crise ainsi que ses conséquences sur les autres pays européens. Le système statistique SESPROS, développé par Eurostat est un système qui le permet.

Lors de la prochaine édition de la brochure, nous pourrons ainsi observer l'impact de la crise de Covid-19 sur les autres Etats membres de l'Union Européenne.

Notons également que les données prises en compte pour cette publication sont arrêtées au mois d'octobre 2022. Les données plus récentes n'ont pas été prises en compte.

Cette brochure se veut une source concise de chiffres de la protection sociale belge et européenne pour tout public, chiffres que le SPF Sécurité sociale collecte auprès de ses différents partenaires en vue de répondre à ses obligations internationales de rapportage.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à lire cette brochure.

Peter Samyn
Président
SPF Sécurité sociale

PRÉAMBULE

SOMMAIRE

Préambule	4
Sommaire	6
1. Données de protection sociale de la Belgique en 2020	8
A) Recettes de protection sociale	8
B) Dépenses de protection sociale	10
C) Prestations sociales par risque	11
D) Types de prestations sociales	13
E) Les données statistiques SESPROS de l'année 2021 « <i>EARLY - ESTIMATES</i> »	15
2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne	16
A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne	16
B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne	19
C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne	21
Abréviations	26
Liste des tableaux	27
Liste des figures	27
Bibliographie	27
Websites	27

COMMUNITY



1. Données de protection sociale de la Belgique en 2020

Le produit intérieur brut (PIB) de l'année 2020 pour la Belgique s'élevait à 459.826,3 millions d'euros (donnée Eurostat mise à jour le 20/10/2022).

Alors que ces dernières années, la croissance du PIB était plutôt stable, elle a connu en 2020 une forte baisse par rapport à 2019. La croissance de l'économie belge et internationale a ralenti en 2020 face à la crise du coronavirus et à un horizon incertain.

Pour l'année 2020, certaines données concernant certains régimes ne nous ont pas été fournies. Celles-ci n'ont pas été estimées (elles ne représentent toutefois qu'une part infime dans le total des données).

A) Recettes de protection sociale

Tableau 1 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2020

	En millions d'euros	En % du PIB	En % du TRS ¹
Contributions Employeurs	54.185,00	11,78	35,56
Contributions Personnes protégées	28.043,26	6,10	18,40
Contributions Publiques	67.004,13	14,57	43,97
Autres recettes	3.152,92	0,69	2,07
Total recettes	152.385,31	33,14	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 1 montre qu'en 2020, les contributions publiques représentaient la plus grande part des recettes de la protection sociale, soit 43,97 %. Les contributions publiques ont connu une forte augmentation en 2020 en raison de l'intervention des différents gouvernements pour faire face aux conséquences de la crise de Covid-19 sur la protection sociale.

Pour la première fois cette année, les cotisations des employeurs n'ont pas augmenté mais ont très légèrement diminué. Cette diminution s'explique notamment par la réduction de la masse salariale en raison de la réduction de l'activité des entreprises durant la période de crise sanitaire.

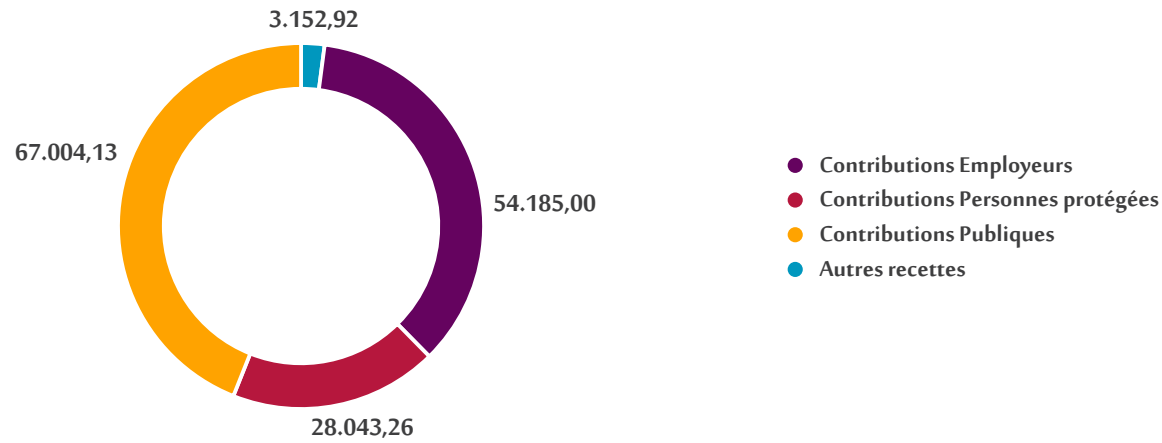
¹ Total des recettes sociales



En regroupant les contributions des employeurs et les contributions des personnes protégées, celles-ci représentent 53,96 % du financement de la protection sociale en Belgique (35,56 % pour les employeurs et 18,40 % pour les personnes protégées).

Les autres recettes représentent 2,07 % des recettes de la protection sociale.

Figure 1 : Répartition des recettes de protection sociale en 2020 (en millions d'euros)



Source : SPF Sécurité sociale



B) Dépenses de protection sociale

Tableau 2 : Dépenses de protection sociale de la Belgique en 2020

	En millions d'euros	En % du PIB	En % du TDS ²
Prestations sociales	143.612,26	31,23	95,58
Dépenses de fonctionnement	5.202,78	1,13	3,46
Autres dépenses	1.432,25	0,31	0,95
Total dépenses	150.247,29	32,67	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau 2 nous montre que les prestations sociales représentent la partie la plus importante des dépenses de protection sociale. En 2020, elles représentaient 95,58% des dépenses sociales. Les dépenses de fonctionnement et autres dépenses représentaient respectivement 3,46 % et 0,95 % du total des dépenses. La répartition entre les différents types de dépenses par rapport au total des dépenses sociales est restée relativement stable par rapport aux années antérieures.

En 2020, on constate que la Belgique a consacré 31,23 % de son PIB pour la protection sociale, ceci constitue une augmentation importante par rapport à 2019 (les dépenses s'élevaient à 28,68 % du PIB en 2019). Cette augmentation s'explique principalement par les effets de la crise sanitaire sur les systèmes socio-économiques. D'un côté, les dépenses ont augmenté, mais d'autre part, il y a également eu baisse du PIB, ce qui entraîne également un effet 'dénominateur'.

² TDS : Total des dépenses sociales



C) Prestations sociales par risque

Tableau 3 : Montants des prestations sociales par risque en 2020

Risques	En millions d'euros	En % du PIB	En % du TPS ³
Maladie	38.144,86	8,30	26,56
Invalidité	12.651,33	2,75	8,81
Vieillesse	55.999,93	12,18	38,99
Survie	7.944,29	1,73	5,53
Famille	10.565,32	2,30	7,36
Chômage	12.796,12	2,78	8,91
Logement	1.076,64	0,23	0,75
Exclusion sociale	4.433,77	0,96	3,09
Total	143.612,26	31,23	100,00

Source : SPF Sécurité sociale

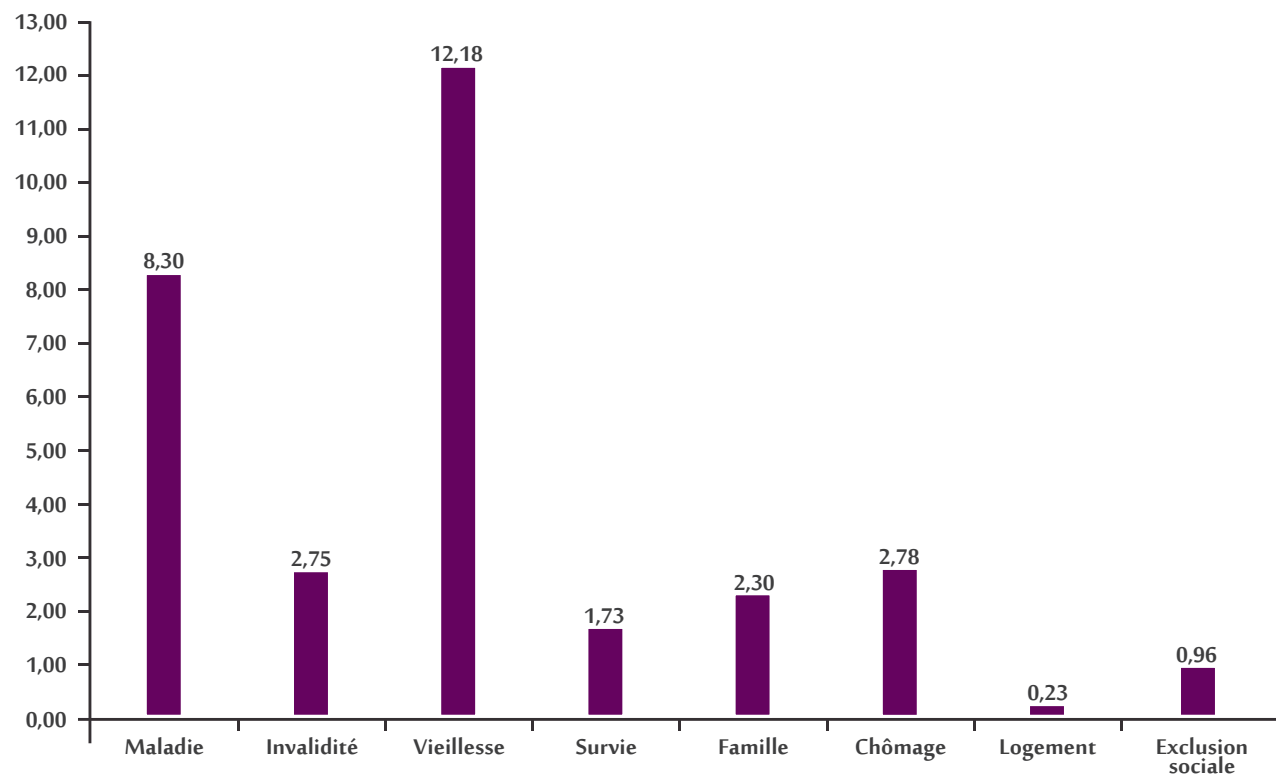
Le tableau 3 montre l'importance des fonctions Vieillesse et Maladie/Soins de santé pour la protection sociale. Elles représentent respectivement 38,99 % et 26,56 % des dépenses de prestations sociales.

Pour presque toutes les fonctions (à l'exception des fonctions Logement et Survie), les dépenses ont augmenté en 2020.

On constate que la part de la fonction Chômage et la part de la fonction Exclusion sociale dans le total des prestations sociales sont les seules à avoir augmenté. Pour la fonction Chômage on passe de 5,48 % à 8,91 % du total des prestations sociales. Cette augmentation est la conséquence des mesures prises par le gouvernement pour faire face à la crise de Covid-19. Il s'agit principalement de la mesure « *chômage temporaire pour cas de force majeur covid-19* » pour les salariés et de la mesure « *droit passerelle temporaire de crise* » pour les indépendants.

Pour la fonction Exclusion sociale on passe de 2,60 % à 3,09 % du total des prestations. Cela peut s'expliquer par l'augmentation du revenu d'intégration et par la décision du gouvernement fédéral de verser une prime corona mensuelle aux bénéficiaires de l'aide sociale pendant la crise sanitaire.

³ TPS : Total des prestations sociales

**Figure 2 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2020**

Source : SPF Sécurité sociale

La figure 2 représente les huit risques sociaux (fonctions) classés selon la méthodologie SESPROS, en pourcentage du PIB. Ce sont les fonctions Logement et Exclusion sociale qui obtiennent les pourcentages les plus faibles, soit respectivement 0,23 % et 0,96 % du PIB. Tandis que les fonctions Vieillesse et Maladie / Soins de santé représentent les pourcentages les plus élevés, soit respectivement 12,18 % et 8,30 % du PIB. En troisième position on retrouve la fonction Chômage qui a fortement augmenté en raison de la crise du Coronavirus.

Ces pourcentages doivent également être interprétés avec une certaine prudence car le PIB lui-même a connu une baisse en 2020 en raison du ralentissement de la croissance économique suite à la crise sanitaire.

D) Types de prestations sociales

Selon la méthodologie SESPROS, les prestations sociales se classent en deux types de prestations : les prestations en espèces et les prestations en nature.

- **Une prestation en espèces** est une prestation qui est versée en espèces et qui n'exige pas de preuve des dépenses effectives du bénéficiaire. Par exemple les congés payés de maladie, les paiements des pensions de vieillesse, ...
- **Une prestation en nature** est une prestation accordée sous forme de biens ou de services. Les remboursements de notre assurance '*soins de santé*' seront donc considérés comme des prestations en nature. Parmi les prestations en nature, nous trouverons par exemple : les aides pour l'assistance dans les tâches de la vie quotidienne des personnes âgées, les aides pour le logement, ...

Tableau 4 : Prestations en espèces et en nature en 2020

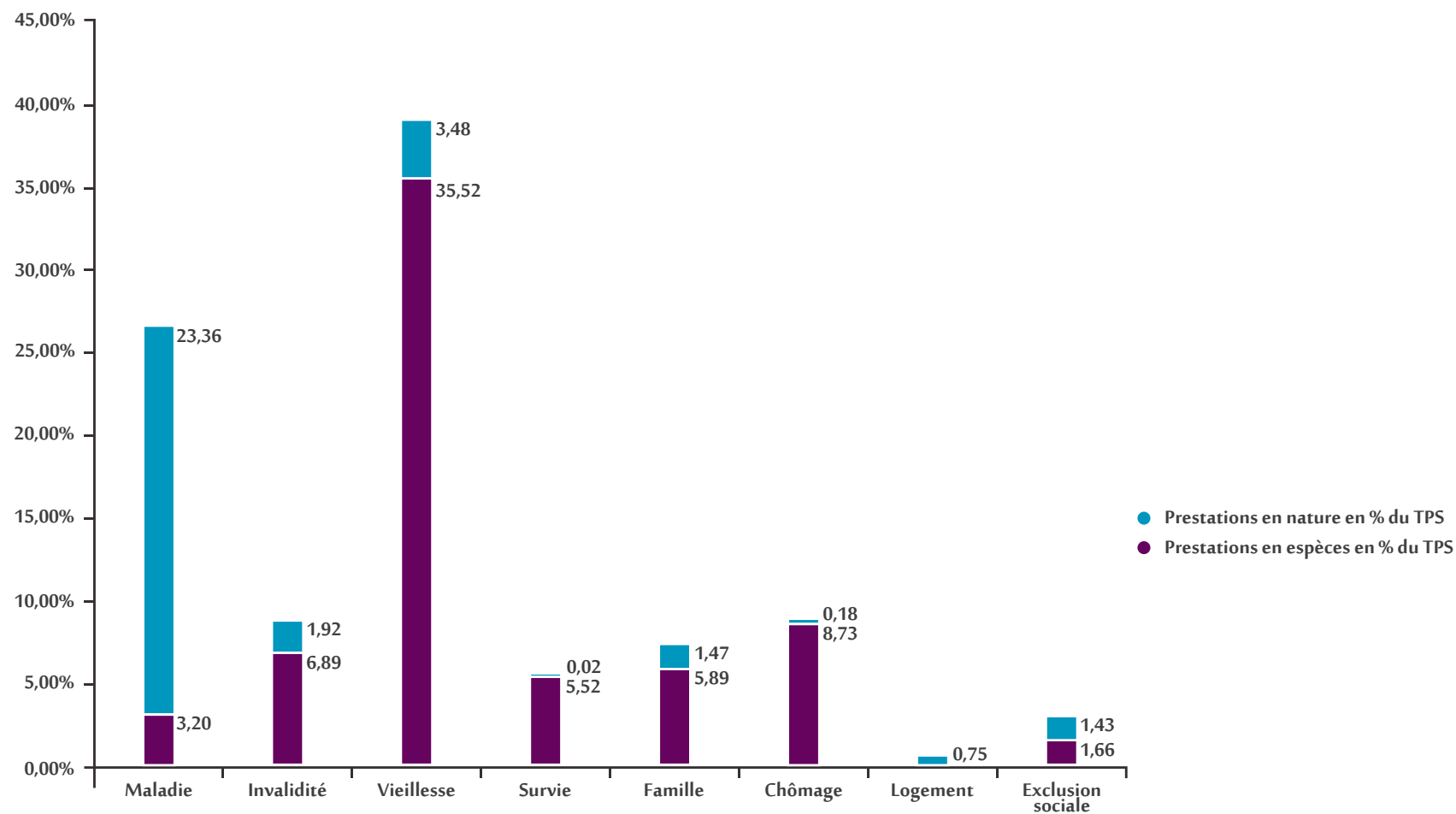
Risques	Prestations en espèces (en millions d'euros)	Prestations en espèces en % du TPS	Prestations en nature (en millions d'euros)	Prestations en nature en % du TPS
Maladie	4.593,74	3,20	33.551,12	23,36
Invalidité	9.900,10	6,89	2.751,24	1,92
Vieillesse	51.004,97	35,52	4.994,95	3,48
Survie	7.922,32	5,52	21,97	0,02
Famille	8.456,63	5,89	2.108,69	1,47
Chômage	12.533,21	8,73	262,91	0,18
Logement		0,00	1.076,64	0,75
Exclusion sociale	2.386,82	1,66	2.046,95	1,43
Total	96.797,79	67,40	46.814,47	32,60

Source : SPF Sécurité sociale

En Belgique, les prestations sociales sont principalement considérées comme des prestations en espèces. En 2020, celles-ci représentaient 67,40 % de l'ensemble des prestations de protection sociale (35,52 % pour les pensions de vieillesse, 6,89 % pour l'invalidité, 8,73 % pour le chômage et 16,26 % pour les autres prestations en espèces). Les prestations en nature représentaient 32,60 % du total des prestations sociales (23,36 % pour la fonction Maladie / Soins de santé et 9,24 % pour les autres prestations en nature). Le rapport entre les prestations en espèces et les prestations en nature reste relativement stable malgré la crise du Coronavirus.



Figure 3 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2020



Source : SPF Sécurité sociale

E) Les données statistiques SESPROS de l'année 2021 « EARLY - ESTIMATES »

Depuis peu, certains États membres réalisent dans le cadre du rapportage des statistiques SESPROS, un exercice intitulé "Early - estimates". Celui-ci consiste à fournir à Eurostat sur une base volontaire par les États membres, dont la Belgique et les Pays-Bas, les premières estimations (ou estimations provisoires) des données sur les dépenses de protection sociale par fonction. Ces données sont fournies à un niveau agrégé. Il s'agit uniquement des prestations sociales au niveau total pour chacune des fonctions. Elles ne contiennent donc pas le même niveau de détail que celui couvert par l'exercice obligatoire du système central de SESPROS.

Bien que ces premières estimations soient fournies à un niveau agrégé, elles présentent l'avantage d'être disponibles presque un an plus tôt que les données régulières et, fournissent une première indication sur l'évolution des dépenses de protection sociale.

Tableau 5 : Prestations sociales de 2016 à 2021 (en millions d'euros)

Risques	2016	2017	2018	2019	2020	Early-estimates 2021	Variation 2021 -2020
Maladie	31.738,18	32.558,00	33.955,71	35.710,57	38.144,86	41.565,73	8,97%
Invalidité	10.265,74	10.501,93	11.262,45	12.124,13	12.651,33	13.308,75	5,20%
Vieillesse	45.773,92	48.559,12	50.807,07	52.831,85	55.999,93	57.749,08	3,12%
Survie	7.835,46	7.857,81	7.914,09	8.433,62	7.944,29	8.010,75	0,84%
Famille	8.936,61	9.178,43	9.388,55	10.028,00	10.565,32	10.878,98	2,97%
Chômage	10.792,35	8.394,93	8.159,60	7.259,38	12.796,12	10.026,00	-21,65%
Logement	1.007,74	1.099,16	1.053,90	1.125,54	1.076,64	1.104,53	2,59%
Exclusion sociale	2.947,87	3.074,21	3.329,14	3.392,34	4.433,77	3.960,94	-10,66%
Total	119.297,87	121.223,59	125.870,51	130.905,43	143.612,26	146.604,75	2,08%

Source : SPF Sécurité sociale

Le tableau ci-dessus nous montre que selon les estimations établies pour l'année 2021, les prestations sociales augmenteraient de 2,08 % par rapport à 2020. Bien que l'année 2020 ait marqué le début de la pandémie Covid-19 avec une forte pression sur le système de protection sociale, la sortie progressive de la crise sanitaire a joué un rôle majeur dans la diminution des certaines prestations sociales en 2021. Ainsi, suivant les estimations, les dépenses de la fonction Chômage diminueraient de 21,65 % par rapport à 2020. Cette diminution est principalement due à la baisse du nombre de bénéficiaires du chômage temporaire octroyé pendant la crise sanitaire et à une diminution des dépenses liées au droit passerelle de crise. Les dépenses de la fonction Exclusion sociale quant à elles diminueraient de 10,66 % par rapport à 2020. Quant aux dépenses de la fonction Maladie/Soins de santé, toujours selon les estimations, elles augmenteraient de 8,97% par rapport à 2020. Cela s'explique en partie par le remboursement des prestations spécifiques liées à la crise sanitaire. Les dépenses de la fonction Vieillesse augmenteraient de 3,12 % par rapport à 2020, suite notamment à l'accroissement du nombre de bénéficiaires de pension de retraite.



2. Comparaison avec les autres Etats de l'Union Européenne

Dans ce chapitre, nous vous présentons les chiffres fournis par les Etats membres à Eurostat. Ces chiffres concernent l'année 2019, avant la crise sanitaire. Ainsi, la crise de covid-19 ne sera pas abordée dans cette partie. Lors de la prochaine édition de la brochure, nous pourrons observer l'impact de la crise de Covid-19 sur les autres Etats membres de l'Union Européenne. Cela permettra de comprendre l'impact de cette crise ainsi que ses conséquences sur les autres pays européens.

Pour la Belgique, nous avons utilisé la dernière actualisation des chiffres disponibles. Et pour les autres pays, nous avons utilisé les données les plus récentes publiées par Eurostat au moment de la rédaction de cette brochure (données extraites de la base de données d'Eurostat le 21 octobre 2022).

Les chiffres présentés sont des données brutes, ce qui signifie qu'elles ne tiennent pas compte de déductions d'impôts ou autres prélèvements obligatoires dus par les bénéficiaires. Ceci nous conduit à mettre en garde les utilisateurs de données contre toute conclusion hâtive. En effet, l'utilisation de données brutes peut donner lieu à des interprétations biaisées de résultats d'analyses.

Les prestations de protection sociale versées aux bénéficiaires peuvent prendre de nombreuses formes. Dans le cadre de SESPROS, seules les catégories de prestations suivantes sont retenues :

- paiements en espèces aux personnes protégées ;
- remboursement des dépenses faites par les personnes protégées ;
- biens et services fournis directement aux personnes protégées.

Il s'agit donc d'avantages directs dans la mesure où ils impliquent une augmentation directe du revenu disponible des bénéficiaires.

A) Les recettes de protection sociale dans l'Union Européenne

Pour une raison de lisibilité, nous ne reprendrons pas les informations sur l'ensemble des pays pour lesquels les statistiques de protection sociale sont disponibles, mais nous nous limiterons à une sélection parmi ceux-ci. Cette année, la sélection des pays diffère légèrement de celle des années précédentes. Le Royaume-Uni ayant quitté l'UE, ses données ne sont plus publiées par Eurostat. Par conséquent, nous avons choisi de remplacer le Royaume-Uni par l'Irlande dans les tableaux. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne signifie également que l'UE28 sera remplacée par l'UE27 à partir de 2019 et que l'UE15 sera complètement abandonnée. En raison du passage de l'UE28 à l'UE27, les comparaisons de la moyenne européenne pour 2019 de l'UE27 avec les données publiées dans les brochures des années précédentes doivent être interprétées avec une certaine prudence.

Les informations complètes peuvent être consultées sur le site d'[Eurostat](#).

Tableau 6 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2019

	Contributions Employeurs		Contributions Personnes protégées		Contributions Publiques		Autres recettes		Total	
	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En % du TRS	En % du PIB	En millions d'euros
EU27	10,40	35,62	6,36	21,80	11,45	39,22	0,98	3,36	29,19	4.091.426,37
BE	11,34	38,18	5,87	19,76	11,86	39,92	0,64	2,15	29,70	142.162,65
DK	4,02	11,67	2,85	8,28	27,21	79,05	0,34	0,99	34,42	106.539,96
DE	11,19	35,02	9,81	30,70	10,42	32,60	0,54	1,69	31,95	1.109.738,80
IE	3,96	26,83	1,93	13,09	8,55	57,86	0,33	2,22	14,77	52.688,54
ES	10,73	45,43	3,04	12,89	9,20	38,95	0,64	2,73	23,61	294.067,27
FR	12,93	37,97	5,68	16,68	14,45	42,44	0,99	2,91	34,06	830.202,61
IT	10,82	36,13	4,61	15,38	13,98	46,67	0,54	1,82	29,96	538.213,00
LU	6,38	26,94	5,94	25,07	10,54	44,51	0,82	3,48	23,67	14.765,95
NL	10,02	30,13	10,02	30,11	8,12	24,41	5,11	15,35	33,27	270.475,00
FI	9,46	30,63	4,44	14,37	15,21	49,23	1,78	5,77	30,90	74.122,58
SE	11,60	38,52	2,74	9,09	15,09	50,09	0,69	2,30	30,12	143.641,76

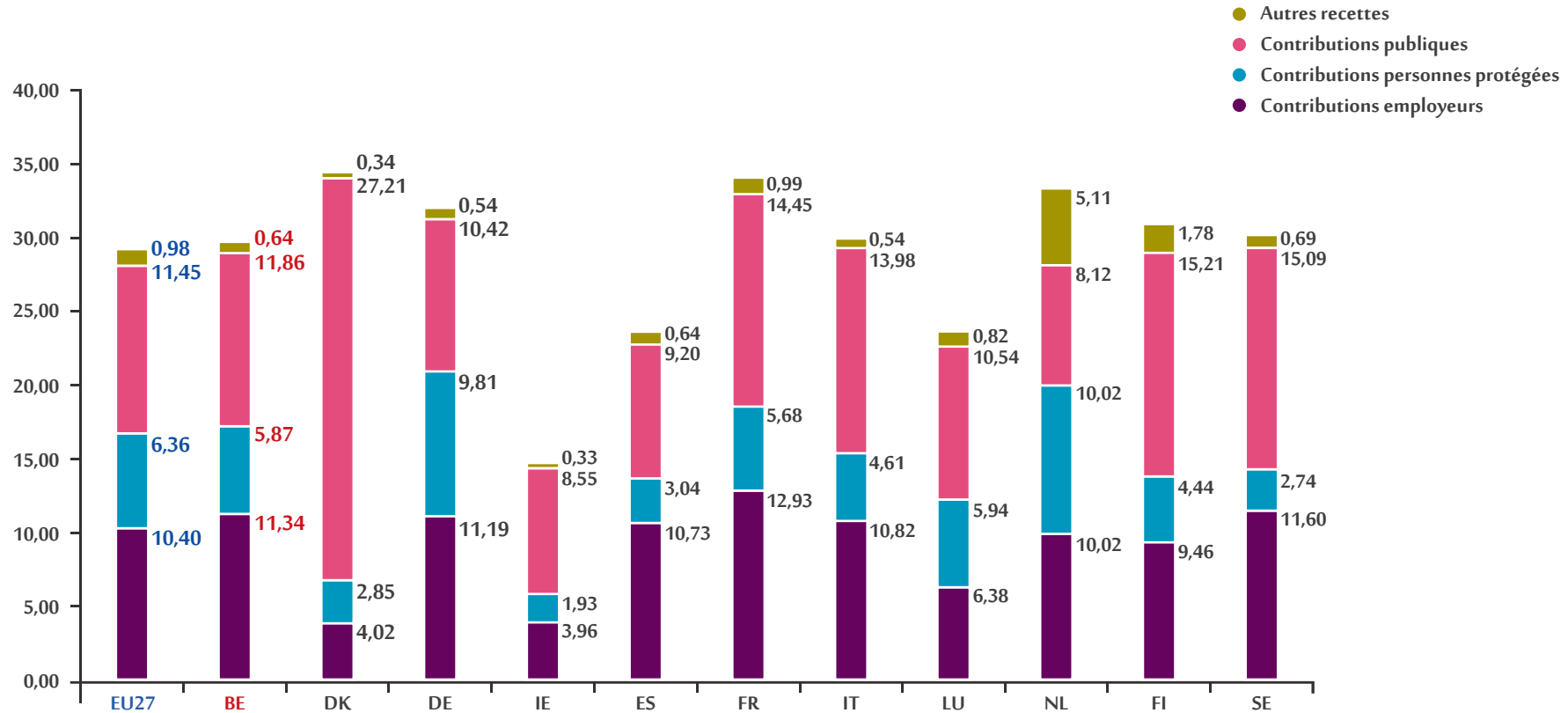
Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

En 2019, les principales sources de financement de la protection sociale dans l'UE sont les cotisations sociales (57,42 % des recettes totales pour l'UE27). En Belgique, les cotisations sociales dues par les employeurs sont supérieures à la moyenne européenne (38,18 % du total des recettes sociales pour la Belgique contre 35,62 % du total des recettes sociales pour l'UE27). En ce qui concerne les cotisations des personnes protégées, les chiffres de la Belgique sont inférieurs à la moyenne européenne (19,76 % pour la Belgique contre 21,80 % du total des recettes de protection sociale pour l'UE27). Les contributions publiques en Belgique passent au-dessus de la moyenne de l'UE en 2019 (39,92 % pour la Belgique contre 39,22 % du total des recettes de protection sociale pour l'UE27). Par rapport aux autres pays non repris dans le tableau, les nouveaux pays membres (République tchèque, Estonie, Lettonie, Pologne, Lituanie et Slovaquie) ont aussi des contributions employeurs élevées (>40 % du total des recettes de protection sociale).

Il va de soi que l'organisation de la protection sociale dans les différents pays va influencer la structure des recettes dans ces pays. Ainsi les contributions publiques seront plus élevées dans les pays avec des systèmes universels, que dans les pays avec des systèmes assurantiels.



Figure 4 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2019 en UE



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

La figure 4 nous montre que les parts des contributions publiques et des contributions des employeurs représentent la majorité des recettes de protection sociale. Cette figure nous permet aussi d'observer les deux types de systèmes de financement (système de type Bismarckien et le système de type Beveridge). Les pays du Nord, à savoir le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Irlande, suivent plutôt le modèle universel (système dans lequel les contributions publiques sont les plus importantes) et les autres pays suivent plutôt le modèle assurantiel (système dans lequel les contributions sociales sont les plus importantes). Cette différence est très marquée si l'on compare par exemple la Belgique au Danemark. Néanmoins aujourd'hui, aucun système pur ne subsiste et les deux systèmes tendent à se rapprocher.

B) Les dépenses de protection sociale dans l'Union Européenne

Le tableau 7 nous présente la répartition des dépenses de protection sociale en millions d'euros et en pourcentage du PIB, ce qui nous permet de voir la part de la richesse nationale qui a été redistribuée en matière de protection sociale.

La part représentée par les prestations sociales est pour la plupart des pays de l'UE de l'ordre de 95 % voire plus du total des dépenses sociales.

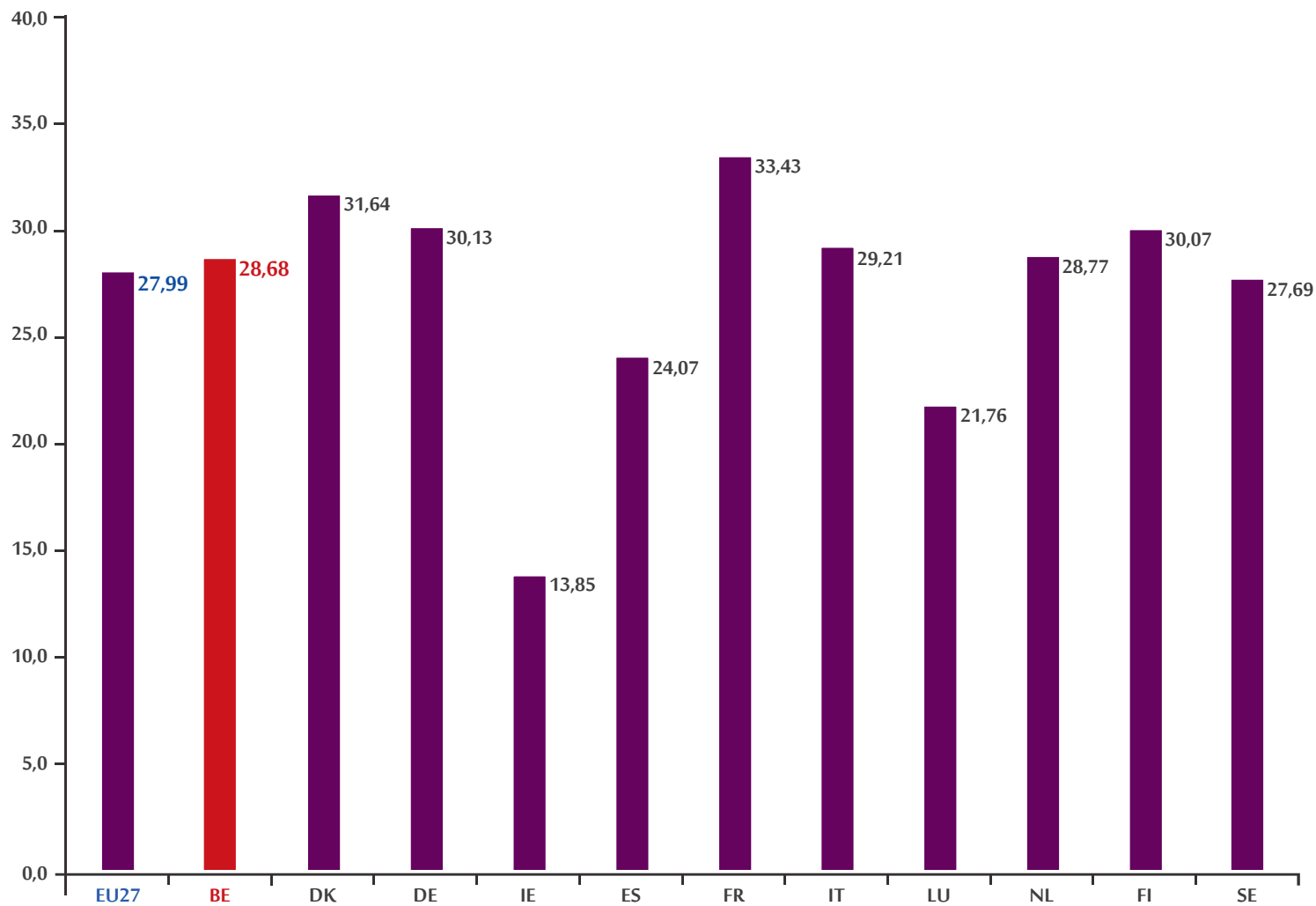
Tableau 7 : Structure des dépenses de protection sociale en 2019

	Prestations sociales		Frais de fonctionnement		Autres frais		Dépenses sociales	
	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB	En millions d'€	En % du PIB
EU27	3.763.235,69	26,84	119.998,79	0,86	40.508,61	0,29	3.923.743,09	27,99
BE	130.662,54	27,30	5.055,75	1,06	1.554,14	0,32	137.272,43	28,68
DK	93.902,96	30,34	4.028,91	1,30	0,00	0,00	97.931,87	31,64
DE	1.004.243,88	28,91	37.620,57	1,08	4.561,10	0,13	1.046.425,55	30,13
IE	47.434,79	13,30	1.980,69	0,56	0,00	0,00	49.415,49	13,85
ES	294.871,58	23,67	4.907,75	0,39	38,12	0,00	299.817,45	24,07
FR	761.386,48	31,23	29.790,16	1,22	23.750,31	0,97	814.926,95	33,43
IT	507.807,00	28,26	10.682,00	0,59	6.381,00	0,36	524.870,00	29,21
LU	13.342,19	21,39	181,44	0,29	49,63	0,08	13.573,26	21,76
NL	219.000,00	26,94	13.112,00	1,61	1.772,00	0,22	233.884,00	28,77
FI	70.913,39	29,56	1.203,50	0,50	0,00	0,00	72.116,90	30,07
SE	129.468,42	27,15	2.561,50	0,54	0,00	0,00	132.029,92	27,69

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale



Figure 5 : Dépenses sociales en % du PIB en 2019



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

C) Les prestations sociales par risque dans l'Union Européenne

Pour mieux comparer les données des différents pays, nous utilisons les montants exprimés en pourcentage du PIB. Cela permet de comparer les systèmes de protection sociale proportionnellement sur base de leur richesse nationale.

Tableau 8 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2019

	Maladie/ Soins de santé	Incapacité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU27	7,93	2,05	10,81	1,62	2,25	1,21	0,36	0,62
BE	7,46	2,53	11,04	1,76	2,06	1,50	0,24	0,71
DK	6,43	4,78	12,28	0,25	3,32	1,26	0,65	1,35
DE	10,32	2,52	9,42	1,73	3,33	0,92	0,50	0,19
IE	5,29	0,75	4,21	0,35	1,31	0,77	0,54	0,10
ES	6,46	1,63	9,92	2,31	1,32	1,69	0,11	0,23
FR	8,95	2,02	12,61	1,61	2,28	1,89	0,69	1,18
IT	6,44	1,58	13,94	2,59	1,14	1,56	0,03	0,98
LU	5,62	2,54	7,12	1,56	3,33	0,59	0,08	0,54
NL	9,37	2,50	10,26	0,95	1,22	0,84	0,44	1,35
FI	6,76	2,83	12,87	0,77	2,97	1,64	0,88	0,85
SE	7,50	2,63	12,04	0,25	2,89	0,79	0,38	0,68

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Le tableau 8 permet de voir le poids représenté par chaque fonction dans les différents Etats membres de l'Union Européenne. Notre pays se situe en 2019 au-dessus de la moyenne européenne (EU27) sauf pour les fonctions Maladie/Soins de santé, Famille/Enfants et Logement.

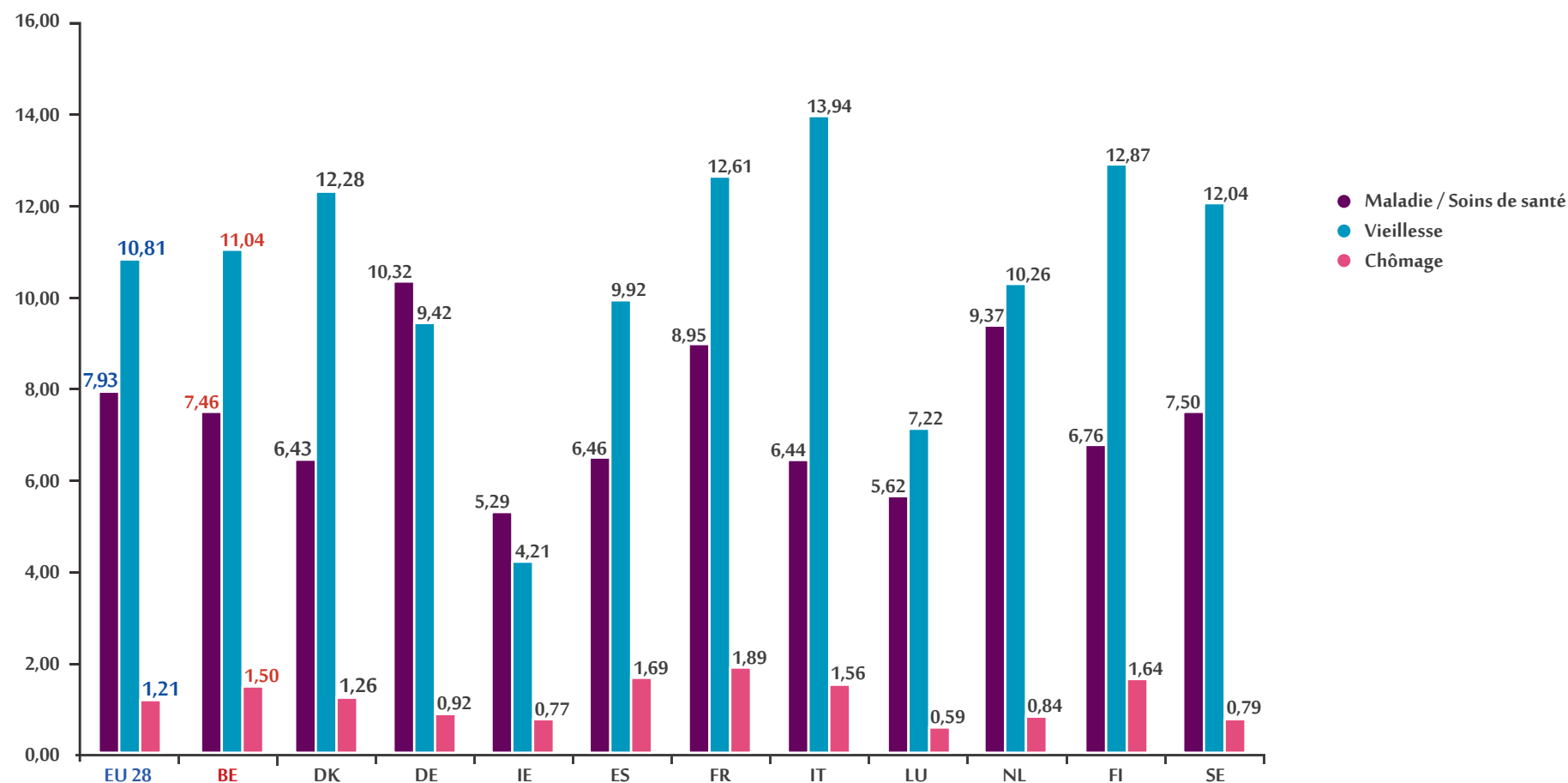
Les dépenses liées au vieillissement sont particulièrement élevées pour l'Italie, la France, la Finlande, la Suède et le Danemark. Pour la Belgique ces dépenses (11,04 % PIB) sont juste au-dessus de la moyenne européenne qui s'élève à 10,81 % PIB pour 2019.

En ce qui concerne la fonction Chômage, la France, l'Espagne, la Finlande, l'Italie et la Belgique se situent largement au-dessus de la moyenne européenne.



En Belgique il y a bien entendu un lien avec l'étendue de notre système de chômage dans le temps. Néanmoins, on observe une baisse des dépenses de chômage en pourcentage du PIB. Elles sont passées de 1,77 % en 2018 à 1,5 % du PIB en 2019. La diminution des dépenses de chômage ces dernières années s'explique principalement par la baisse du nombre de bénéficiaires, par les mesures budgétaires prises par le gouvernement au cours des dernières années (l'adaptation du droit relatif aux allocations d'insertion, la réduction du taux et la limitation du nombre de jours de chômage temporaire, l'accélération de la dégressivité des allocations, etc.), ainsi que par une révision méthodologique, en 2017, consistant en un retrait de certaines dépenses (les titres services, les interruptions de carrière, les crédits-temps et d'autres dépenses) des prestations de chômage car elles ne rentrent pas dans le scope Sespros, mais qui auparavant étaient enregistrées comme données Sespros.

Figure 6 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2019



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Tableau 9 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2019

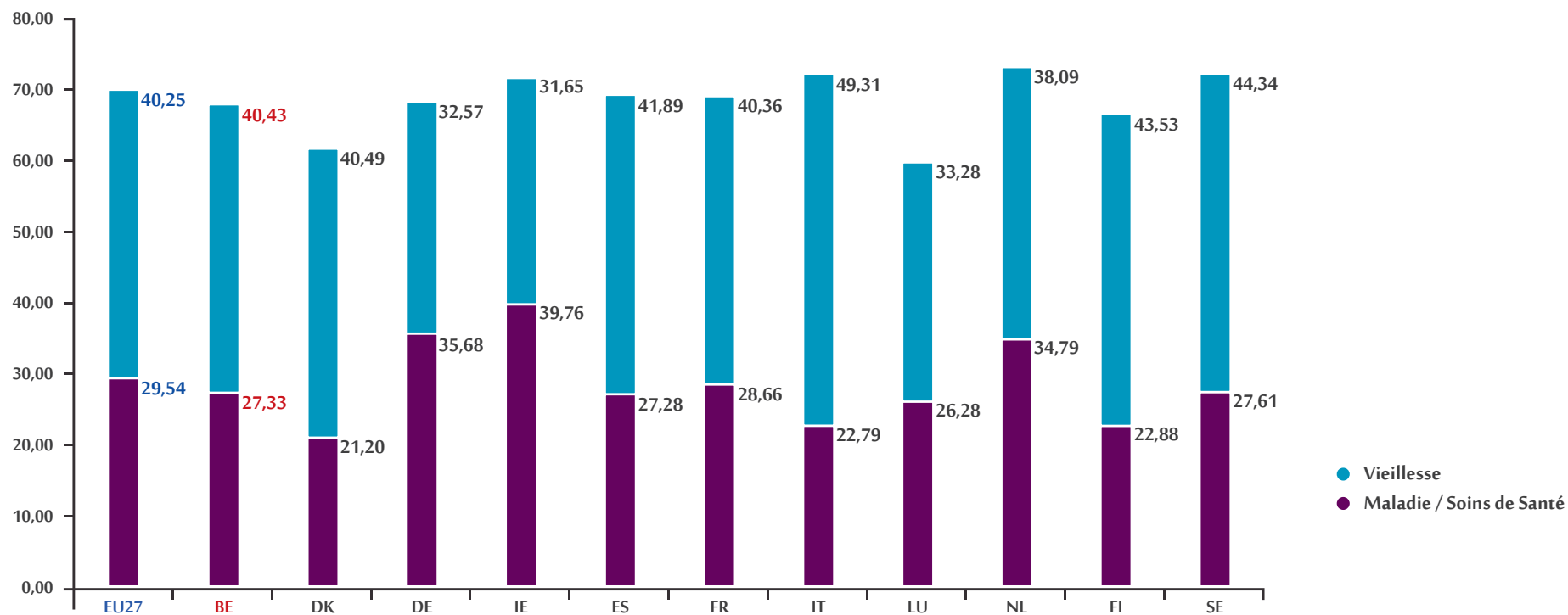
	Maladie/Soins de santé	Incapacité	Vieillesse	Survie	Famille/ Enfants	Chômage	Logement	Exclusion sociale
EU27	29,54	7,62	40,25	6,04	8,37	4,52	1,34	2,32
BE	27,33	9,28	40,43	6,45	7,56	5,48	0,86	2,60
DK	21,20	15,77	40,49	0,82	10,94	4,16	2,16	4,46
DE	35,68	8,72	32,57	5,98	11,51	3,17	1,72	0,66
IE	39,76	5,62	31,65	2,59	9,84	5,79	4,04	0,71
ES	27,28	6,88	41,89	9,75	5,59	7,15	0,47	0,99
FR	28,66	6,46	40,36	5,16	7,31	6,06	2,21	3,77
IT	22,79	5,61	49,31	9,17	4,03	5,51	0,12	3,47
LU	26,28	11,89	33,28	7,30	15,58	2,78	0,38	2,52
NL	34,79	9,29	38,09	3,54	4,55	3,11	1,62	5,01
FI	22,88	9,56	43,53	2,60	10,04	5,54	2,97	2,88
SE	27,61	9,70	44,34	0,91	10,64	2,90	1,39	2,52

Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

Le tableau 9 permet de voir la part que représente chaque fonction dans le total des prestations. Ce sont les prestations liées à la vieillesse qui représentent la part la plus importante des prestations sociales. Suivent ensuite les prestations de maladie et soins de santé.



Figure 7 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations en 2019



Source : Eurostat / SPF Sécurité sociale

On remarque sur la figure 7 que les prestations de vieillesse et de maladie /soins de santé représentent plus de la moitié du total des prestations sociales. La moyenne européenne (pour EU27) atteint 69,79 % du total des prestations sociales. Certains pays comme l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas ou la Suède dépassent les 70 %. La Belgique se situe sous la moyenne européenne avec 67,76 %.



Abréviations

EUROSTAT : Office statistique des Communautés européennes

PIB : Produit Intérieur Brut

SESPROS : Système Européen de Statistiques intégrées de la Protection Sociale

SPF : Service Public Fédéral

TDS : Total des dépenses sociales

TPS : Total des prestations sociales

TRS : Total des recettes sociales

EU : Union Européenne

EU27 : Les 27 pays de l'Union Européenne (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Danemark, Suède République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie, Slovaquie, Bulgarie, Roumanie et Croatie).

AT : Autriche

BE : Belgique

BG : Bulgarie

CY : Chypre

CZ : République tchèque

HR : Croatie

DE : Allemagne

DK : Danemark

EL : Grèce

ES : Espagne

EE : Estonie

FI : Finlande

FR : France

HU : Hongrie

IE : Irlande

IT : Italie

LV : Lettonie

LT : Lituanie

LU : Luxembourg

MT : Malte

PL : Pologne

PT : Portugal

NL : Pays-Bas

RO : Roumanie

SE : Suède

SK : Slovaquie

SI : Slovénie

UK : Royaume-Uni

Liste des tableaux

Tableau 1 : Montants des recettes de protection sociale de la Belgique en 2020	08
Tableau 2 : Dépenses de protection sociale de la Belgique en 2020	10
Tableau 3 : Montants des prestations sociales par risque en 2020	11
Tableau 4 : Prestations en espèces et en nature en 2020	13
Tableau 5 : Prestations sociales de 2016 à 2021 (en millions d'euros)	15
Tableau 6 : Recettes de protection sociale par type en % du PIB et en % du total des recettes (TRS) en 2019	17
Tableau 7 : Structure des dépenses de protection sociale en 2019	19
Tableau 8 : Prestations sociales en pourcentage du PIB en 2019	21
Tableau 9 : Prestations sociales en pourcentage du total des prestations sociales en 2019	23

Liste des figures

Figure 1 : Répartition des recettes de protection sociale en 2020 (en millions d'euros)	09
Figure 2 : Risques sociaux en pourcentage du PIB en 2020	12
Figure 3 : Part des prestations en espèces et en nature (en % du total des prestations sociales) en 2020	14
Figure 4 : Répartition des recettes de protection sociale en % du PIB en 2019 en UE	18
Figure 5 : Dépenses de protection sociale en % du PIB en 2019	20
Figure 6 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé, Vieillesse et Chômage en pourcentage du PIB en 2019	22
Figure 7 : Répartition des prestations sociales de Maladie / Soins de Santé et de Vieillesse en pourcentage du total des prestations en 2019	24

Bibliographie

- Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la sécurité sociale.
- Manuel Sespros, Eurostat, 2008.

Websites

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/social-protection/data/database>
<https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-de-la-protection-sociale/statistiques-de-la-protection-sociale/systeme-europeen-statistiques-protection-sociale>
<https://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-la-securite-sociale>
https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport_Annuel/2020/Rapport_annuel_FR_Vol2.pdf



ORDER

© 2022

SPF Sécurité sociale

Centre administratif Jardin Botanique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin Botanique 50,
boîte 135
1000 Bruxelles
socialsecurity.belgium.be
dgBeSoC-contact@minsoc.fed.be

Dépôt légal version électronique

D 2022/10.770/45

Editeur responsable

Peter Samyn

Rédaction

Christel Nuyens, Dirk Moens & Michel Mingiedi

Rédaction finale

DG Analyse & monitoring

Traduction

Service Traduction

Réalisation

Service Communication